

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 août 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 9 août 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre de mon prédécesseur en date du 21 novembre 2003 (S/2003/1119), par laquelle il transmettait le troisième rapport présenté par le Népal au Comité contre le terrorisme, en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné ledit rapport avec le concours de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter le Népal à lui présenter une réponse, sous la forme d'un quatrième rapport, d'ici au 30 septembre 2004.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Andrey I. Denisov

